



Communiqué de presse

16 janvier 2023

Année record pour le refuge de la Fondation Pairi Daiza : 741 reptiles et amphibiens recueillis en 2022 ; des abandons liés à la crise énergétique toujours plus nombreux.

Chaque année, plusieurs centaines de reptiles et d'amphibiens abandonnés par leurs propriétaires ou saisis par les autorités, sont recueillis au sein du refuge de la Fondation Pairi Daiza à bord du baleinier du parc, le « Mersus Emergo ». En 2022, 741 individus (VS 623 en 2021) dont pas moins de 598 tortues aquatiques ont rejoint nos bassins.

Tous les ans, le responsable du refuge de la Fondation Pairi Daiza, Pascal Dortu, espère que le nombre de sauvetages baissera et que les mentalités changeront. Malheureusement, le nombre de tortues, lézards et serpents recueillis en 2022 a battu tous les tristes records du refuge de la Fondation Pairi Daiza.

Des abandons liés à la crise énergétique et financière ?

De nombreux propriétaires ne mesurent pas les besoins très spécifiques liés à la vie quotidienne de ces espèces. Pompes, lampes chauffantes, nourriture, soins vétérinaires,...

Prendre soin correctement d'un animal, et a fortiori d'un reptile, représente un coût non négligeable pour une famille. **En 2022, la crise énergétique a été le motif le plus souvent donné par les propriétaires qui souhaitent confier leurs tortues au refuge :** « *Les gens ont le sentiment de bien faire en abandonnant l'animal à un refuge 5 étoiles mais ce n'est pas la solution, mieux vaudrait ne plus acheter ce genre d'animaux comme animal de compagnie sans bien y réfléchir en amont* », explique Pascal Dortu, responsable du refuge de la Fondation Pairi Daiza.

En effet, pas moins de 598 tortues aquatiques ont rejoint les bassins du Mersus Emergo en 2022, mais aussi 67 lézards, 75 serpents et 1 caïman. « *On voit encore des cas incroyables d'animaux qui arrivent dans un état déplorable, comme une tortue scalpée par une tondeuse par exemple, plutôt que d'emmener la tortue chez le vétérinaire, les gens la déposent ici* », s'étonne le responsable du refuge de Pairi Daiza.

Le chemin est encore long...

L'arrêté ministériel du 25 février 2021 de mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2020 encadrant la commercialisation et la détention des reptiles n'a malheureusement pas eu d'effet significatif à ce jour, tout comme l'obligation d'un permis de détention d'un animal de compagnie établie depuis l'été dernier.

« Après 30 ans à recueillir des animaux dont 20 passés à Pairi Daiza, je constate qu'il y a toujours autant d'abandons. Les gens ne changent pas. Ici, on essaye de faire le maximum et de pousser les murs. Durant la fermeture hivernale du parc, nous allons, d'ailleurs, ajouter encore de nouveaux terrariums », explique Pascal Dortu.

Chaque abandon s'accompagne d'un versement de 20€ à la Fondation Pairi Daiza. Une maigre compensation qui contribue à offrir une nouvelle vie, la plus paisible possible, aux animaux recueillis. Nombre d'entre eux arrivent dans un état précaire, le refuge leur prodigue alors les soins adaptés. Ceux dont l'espèce est menacée peuvent, si leur état de santé le permet, intégrer un programme de reproduction et contribuer ainsi à la conservation de leur espèce.

... mais la passion est intacte

Parmi une quinzaine de projets en cours au sein de la Fondation Pairi Daiza, il y a notamment celui de la réintroduction d'un amphibien indigène, le Sonneur à ventre jaune, dans nos régions. Encore très répandu en Wallonie il y a un siècle, le Sonneur à ventre jaune a failli disparaître complètement dans les années 1980.

Depuis plusieurs années, les équipes de Pairi Daiza élèvent des Sonneurs à ventre jaune à Pairi Daiza avec pour but de réintroduire les jeunes dans la nature en collaboration avec Natagora.

[\(797\) Réintroduction du Sonneur à ventre jaune - YouTube](#)

Appel aux bénévoles

La Fondation Pairi Daiza est née de la volonté de créer un attachement plus fort des humains à la nature et de susciter un engagement durable de chacun pour sa conservation. Elle accueille et forme des bénévoles tout au long de l'année. Les bénévoles participent aux actions de la Fondation et sensibilisent les visiteurs du Parc aux projets de conservation des espèces.

Il est aussi possible de soutenir la Fondation Pairi Daiza et le travail des équipes en faisant un don ou en devenant parrain ou marraine d'une espèce.

Pour rejoindre l'équipe de bénévoles ou soutenir les projets de conservation des espèces, rendez-vous sur : www.pairidaiza.eu/foundation